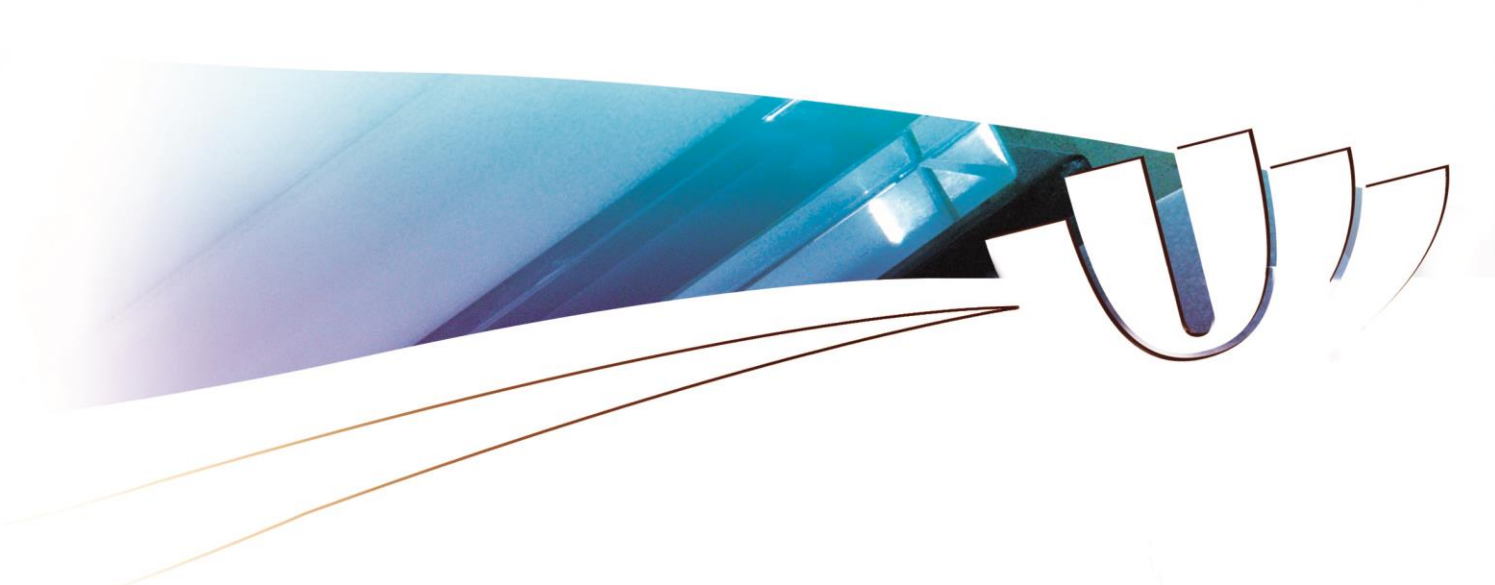




ORec – vacataires d’enseignement

Conditions de constitution du dossier : Droits et Obligations

Table des matières

I. Introduction	3
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	3
Références réglementaires encadrant l'engagement des vacataires d'enseignement	3
II. Les différents statuts de vacataires	4
Chargé(e) d'Enseignement Vacataire	4
Agent Temporaire Vacataire	4
Conférencier	4
III. Missions et engagements.....	5
Vos missions	5
Vos engagements	5
IV. Procédure de recrutement	6
Liste des documents à fournir lors de votre inscription sur ORec	6
L'application ORec	7
Modalités de paiement	8
V. Informations pratiques	8
Votre identité numérique.....	8

I. Introduction

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

L'Université de Reims Champagne-Ardenne, représentée par Monsieur Christophe CLÉMENT en sa qualité de Président, s'engage à ce que le traitement des données personnelles soit conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/676) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée (loi Informatique et Libertés).

Les données recueillies sont nécessaires au traitement des demandes de vacations pour l'engagement des enseignants vacataires (agent temporaire vacataire, chargé d'enseignement vacataire, conférencier).

Les destinataires des données sont les agents des ressources humaines dans les composantes et à la Direction des Ressources Humaines, les agents habilités de la Direction du Numérique et de l'Agence comptable de l'Université.

La durée de conservation est de 80 ans à partir de la date de naissance de la personne concernée pour les données des dossiers de demande retenus et de 2 ans pour les données des dossiers non retenus.

Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ces données et d'un droit à la portabilité. Vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles, après votre décès.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction des Ressources Humaines à l'adresse suivante : drh-vacataires-enseignement@univ-reims.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté la Déléguée à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@univ-reims.fr, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la faculté d'introduire une réclamation à la CNIL, en ligne ou par courrier postal.

Références réglementaires encadrant l'engagement des vacataires d'enseignement

Décret n°83-1175 du 23 décembre 1983 modifié relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.

Décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

II. Les différents statuts de vacataires

Chargé(e) d'Enseignement Vacataire

Vous pouvez être recruté.e en qualité de chargé d'enseignement vacataire (CEV) si vous exercez une activité professionnelle principale consistant soit :

- en une activité salariée d'au moins 900 heures par an
- en la direction d'une entreprise
- en une activité non salariée, à condition d'être assujetti à la contribution économique territoriale ou de justifier que votre profession vous permet de dégager des moyens d'existence régulier depuis au moins 3 ans (par exemple : auto-entrepreneur, profession libérale, travailleur indépendant, intermittent)
- en une activité de contractuel ou titulaire de la fonction publique

Vous ne pouvez pas postuler en qualité de chargé d'enseignement vacataire à l'Université de Reims Champagne Ardenne si vous travaillez comme indépendant et que votre seul revenu est celui assuré par l'université.

À noter : Si vous perdez votre activité professionnelle principale, vous pouvez poursuivre vos fonctions d'enseignant vacataire pendant une durée maximale d'un an.

En tant que personnel de la fonction publique (titulaire ou contractuel), vous pouvez être recruté.e en tant que chargé d'enseignement vacataire (CEV) sous réserve de demander une autorisation de cumul d'activité auprès de votre employeur.

Si vous êtes personnel de l'Université de Reims Champagne Ardenne, merci de vous adresser au Service des personnels BIATSS : drh.biatss@univ-reims.fr et de remplir le formulaire disponible dans la rubrique « Travailler à l'URCA – Vacations – Vacataires d'enseignement » du site Internet de l'université avant de commencer vos enseignements.

4

Agent Temporaire Vacataire

Vous pouvez être recruté.e en qualité d'agent temporaire vacataire (ATV) si vous êtes :

- étudiant.e au 1^{er} septembre de l'année universitaire considérée, inscrit.e dans une formation de 3^{ème} cycle (doctorat)
- retraité.e ou préretraité.e de moins de 67 ans (hors personnel retraité de l'URCA)

Conférencier

Vous pouvez être recruté.e en qualité de conférencier lorsque vous êtes personnel retraité de l'URCA et/ou retraité.e de plus de 67 ans.

Vous ne pouvez pas être recruté.e en qualité de vacataire si vous êtes :

- ❖ attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ;
- ❖ doctorant contractuel (Vous devez passer par la demande d'un cumul d'activité d'enseignement pour un maximum de 64h en équivalent TD) ;
- ❖ sans emploi ;
- ❖ en cessation progressive d'activité, en congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT), en délégation, en disponibilité ou en congé parental.

III. Missions et engagements

Vos missions

En qualité de vacataire, vous êtes engagé.e pour effectuer un nombre limité et ponctuel de vacations d'enseignement réparties sur une année universitaire.

<u>Type de vacation</u>	<u>Profil du vacataire</u>	<u>Plafond d'heures</u>	<u>Observations</u>
CEV (Chargé d'enseignement vacataire)	• Salarié.e du secteur privé • Dirigeant.e d'entreprise • Profession libérale • Intermittent du spectacle • CEV ayant perdu son activité principale depuis moins d'un an • Contractuel ou titulaire de la Fonction Publique (Hors personnel de l'URCA)*	192h Eq TD renouvelable une fois	Les services sont attribués par les composantes. Les plafonds d'heures indiqués correspondent au maximum autorisé pour chaque type de profil et ne représentent pas les heures qui seront réellement attribuées.
ATV (Agent Temporaire Vacataire)	• Etudiant.e 3^{ème} cycle • Retraité.e de moins de 67 ans (<i>hors personnel de l'URCA</i>)	96h Eq TD Les heures CM ne sont pas autorisées	
Conférencier	• Retraité.e de l'URCA et/ou retraité.e de plus de 67 ans	40h Eq TD <i>Dérogation pour l'IUTL 75h Eq TD</i>	

* Les personnels titulaires et contractuels de l'URCA doivent effectuer leur demande d'autorisation de cumul d'activité auprès du service des personnels BIATSS.

Vos engagements

Quel que soit votre profil, en tant que vacataire, vous êtes soumis aux diverses obligations qu'implique votre activité d'enseignement. À ce titre, vous participez notamment au contrôle des connaissances et aux examens. L'exécution de ces tâches ne donne pas lieu ni à rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de votre engagement.

IV. Procédure de recrutement

Le dépôt d'une candidature

Etape 1 : rapprochez-vous des services administratifs de la composante au sein de laquelle vous souhaitez donner des cours ;

Etape 2 : connectez-vous à l'application ORec à partir du lien suivant :

<https://vacataires.univ-reims.fr>

Etape 3 : créez un compte et déposez l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier selon votre profil.

Liste des documents à fournir lors de votre inscription sur ORec

Pour valider votre candidature, vous devez télécharger directement sur l'application ORec :

→ les documents liés à votre situation personnelle

- ❖ Copie de votre carte nationale d'identité en recto-verso ou copie de votre passeport et pour les personnes de nationalité étrangère la copie de votre titre de séjour en cours de validité
- ❖ Copie de votre attestation de sécurité sociale – **Attention, la copie de votre carte vitale ou de mutuelle ne sera pas acceptée**
- ❖ Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) à votre nom et adresse exacte – **Attention, les RIB professionnels ne sont pas autorisés**
- ❖ Curriculum Vitae

→ les documents spécifiques

- ❖ **Vous candidatez en qualité de Chargé d'Enseignement Vacataire**

Vous êtes...	Vous devez fournir :
Salarié.e du secteur privé	➤ La fiche de renseignement -> à télécharger directement sur l'application orec
Travailleur indépendant, auto-entrepreneur ou profession libérale, intermittent du spectacle	➤ L'attestation sur l'honneur - activité non salariée -> à télécharger directement sur l'application orec
Dirigeant.e d'entreprise	➤ L'attestation sur l'honneur – activité non salariée -> à télécharger directement sur l'application orec
CEV ayant perdu son activité principale depuis moins d'un an	➤ L'attestation sur l'honneur – demandeur d'emploi -> à télécharger directement sur l'application orec

Contractuel ou titulaire de la Fonction Publique
(hors URCA)

➤ La fiche de renseignement -> à télécharger directement sur l'application orec

❖ Vous candidatez en qualité d'Agent Temporaire Vacataire

Vous êtes...	Vous devez fournir :
Etudiant.e de 3 ^{ème} cycle	➤ Un certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours. <i>La copie de la carte étudiante ne sera pas acceptée.</i> <i>Attention, vous vous engagez à ne réaliser qu'un maximum annuel de 96hEqTD et vous attestez ne pas bénéficier de contrat étudiant, ATER ou contrat doctoral avec une mission d'enseignement au sein de l'URCA ou de tout autre établissement.</i>
Retraité.e ou préretraité.e de moins de 67 ans (hors personnel de l'URCA)	➤ Un titre de pension. <i>Attention, vous vous engagez à ne réaliser qu'un maximum annuel de 96hEqTD.</i>

❖ Vous candidatez en qualité de Conférencier

Vous êtes...	Vous devez fournir :
Retraité.e de l'URCA et/ou retraité.e ou préretraité.e de plus de 67 ans	➤ Un titre de pension. <i>Attention, vous vous engagez à ne réaliser qu'un maximum annuel de 40hEqTD. (Dérogation pour l'IUTL avec un maximum autorisé de 75hEqTD)</i>

L'application ORec

Cet outil vous permet de :

- ❖ déposer un unique dossier administratif pour candidater auprès de différentes composantes au titre d'une seule année universitaire ;
- ❖ télécharger directement en ligne l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier ;
- ❖ suivre à distance les étapes de validation de votre candidature par les services gestionnaires ;
- ❖ être notifié.e de la validation de votre dossier directement par mail – **ATTENTION : Vous n'êtes pas autorisé.e à débiter vos enseignements en l'absence du mail de confirmation de la validation de votre dossier de candidature**

Modalités de paiement

Les vacances sont rémunérées au mois le mois suite aux validations par les référents RH en composante et le service des personnels enseignants au sein de la Direction des Ressources Humaines.

Le versement de votre paie intervient **au plus tôt 2 mois après la validation de vos heures** d'enseignement par votre composante de formation et doit s'inscrire dans le calendrier national de paie défini par la direction régionale des finances publiques (DRFIP).

Taux de rémunération (en vigueur au 1^{er} juillet 2023)

	Taux de rémunération brut d'1 heure CM	Taux de rémunération brut d'1 heure TD	Taux de rémunération brut d'1 heure TP
Tous vacataires confondus	65.22 €	43.50 €	28.98 €

Processus de paie

Le paiement des heures effectuées est enclenché dès lors que :

- ✓ votre dossier de candidature est créé, complet et validé dans l'application ORec ;
- ✓ votre composante vous attribue un service d'enseignement correspondant à votre recrutement via les applications Celcat et Omega ;
- ✓ le référent RH de votre ou vos composantes d'exercice valide le nombre d'heures d'enseignement réalisées en respectant les dates limites du calendrier de paie de chaque mois ;
- ✓ le référent Omega valide à son tour les heures d'enseignement et enclenche leur paiement en fonction du calendrier de paie.

8

V. Informations pratiques

Votre identité numérique

Vous disposez d'une identité numérique personnelle qui vous permet d'accéder aux services numériques. Vos identifiants doivent être conservés car ils sont réutilisables d'une année sur l'autre.

Vous pouvez suivre la validation et le paiement de vos heures d'enseignement en vous connectant à l'application Omega accessible depuis le bureau virtuel sur le site internet de l'URCA.

Si vous êtes nouveau vacataire d'enseignement au sein de l'URCA, votre identité numérique vous sera délivrée **à votre demande** une fois que votre candidature sera validée via l'application ORec et que votre dossier sera créé dans les bases de données internes.
Vous devrez solliciter **votre référent RH de proximité pour récupérer votre identifiant** puis vous devrez activer votre compte en passant par le bureau virtuel du site internet de l'URCA

Bonne Rentrée

LISTE DE VOS CONTACTS RH (Données à jour au 03/06/2024)

	Composante	Chef des services administratifs et assimilés	Référent ou gestionnaire RH
801	Institut Universitaire du Temps Libre	Jean Luc BODNAR – 03.26.88.22.59 jean-luc.bodnar@univ-reims.fr	Sabah GHAMRAOUI – 03.26.91.35.36 sabah.ghamraoui@univ-reims.fr
806	SUAC	Nathalie DAHM – 03.26.91.84.76 nathalie.dahm@univ-reims.fr	Laetitia BORGHESE – 03.26.91.84.15 laetitia.borghese@univ-reims.fr
809	Maison pour la Science	Romy DESSEAUX – 03.26.91.85.50 romy.desseaux@univ-reims.fr	
902	SUAPS	Laurent DEFAUCHEUX - 03.26.91.37.99 Laurent.defauchaux@univ-reims.fr	
903	Maison des Langues	Virginie PONSARD – 03.26.91.36.89 virginie.ponsard@univ-reims.fr	
907	DFPA	Emmanuel HENON – 03.26.91.39.77 emmanuel.henon@univ-reims.fr	(DAEU) Sylvaine LABELLE – 03.26.91.82.07 sylvaine.labelle@univ-reims.fr (Autre) Charlotte DELCOURT -03.26.91.85.56 charlotte.delcourt@univ-reims.fr
910	UFR SEN	Marcellin GUILLEMIN – 03.26.91.83.28 marcellin.guillemine@univ-reims.fr	Isabelle MALBEC – 03.26.91.32.07 isabelle.malbec@univ-reims.fr Nathalie MANSOUR – 03.26.91.31.16 nathalie.mansour@univ-reims.fr
912	Institut George Chappaz	Franck DAUDIN – 03.26.50.66.97 franck.daudin@univ-reims.fr Monique DESSALLES – 03.26.91.34.87 monique.dessalles@univ-reims.fr	
913	UFR STAPS	Sébastien CROYET – 03.26.91.34.61 sebastien.croyet@univ-reims.fr	Isabelle MALBEC – 03.26.91.32.07 isabelle.malbec@univ-reims.fr Nathalie MANSOUR – 03.26.91.31.16 nathalie.mansour@univ-reims.fr
915	UFR LSH	Ambre PERRIGUEY – 03.26.91.36.03 ambre.perriguy@univ-reims.fr	Wafaa DJERADA – 03.26.91.36.05 wafaa.djerada@univ-reims.fr Céline MUNIER – 03.26.91.81.48
920	UFR DSP	Alexandra LUZI – 03.26.91.38.18 alexandra.luzi@univ-reims.fr	Nadège PREVOT – 03.26.91.38.43 nadege.prevot@univ-reims.fr Corentine VALLAS – 03.26.91.82.05 corentine.vallas@univ-reims.fr
930	UFR SESG	Pierre MASSON – 03.26.91.87.06 pierre.masson@univ-reims.fr	Paul Dusseaux – 03.26.91.38.20 Julie LAJOIE – 03.26.91.34.40 sesg.rh@univ-reims.fr
940	UFR Odontologie	Sylvie GILLET – 03.26.91.34.51 sylvie.gillet@univ-reims.fr	Elodie VIARD – 03.26.91.37.38 elodie.viard@univ-reims.fr
945	UFR Pharmacie	Virginie BRULE-PINTAUX – 03.26.91.35.60 virginie.brule-pintaux@univ-reims.fr	Océane DUFOSSE – 03.26.91.33.63 oceane.dufosse@univ-reims.fr
950	UFR Médecine	Virginie BRULE-PINTAUX – 03.26.91.35.60 virginie.brule-pintaux@univ-reims.fr	Coralie AUFOUR – 03.26.91.35.03 coralie.aufour@univ-reims.fr
950	Département Maïeutique	Marianne LEFFEVRE – 03.26.78.75.01 marianne.lefevre@univ-reims.fr	
960.1.2	Campus des Comtes de Champagne	Xavier CLAVERIE-ROSPIDE – 03.25.80.72.24 xavier.claverie-rospide@univ-reims.fr	Elise DI FAZIO – 03.25.80.72.25 elise.di-fazio@univ-reims.fr
979	EISINE	Kamal BOUDRA – 03.26.91.85.59 eisine-referent-rh@univ-reims.fr	
980	IUT Reims-Châlons-Charleville	Romain LEROI – 03.26.91.30.14 Romain.leroi@univ-reims.fr	Corinne JUPILLAT – 03.26.91.30.23 Corinne.jupillat@univ-reims.fr Hélène GALAZZO – 03.26.91.30.15 helene.galazzo@univ-reims.fr
981	ESI Reims	Nathalie LE BARCH – 03.26.91.87.09 nathalie.le-barch@univ-reims.fr	
985	IUT Troyes	Patricia LEPINOIS – 03.24.42.46.01 patricia.lepinois@univ-reims.fr	
993	INSPE	Claudine LEBON – 03.26.50.61.04 claudine.lebon@univ-reims.fr	Virginie LAVAURE – 03.26.50.59.58 virginie.lavaure@univ-reims.fr Lise BENAMEUR – 03.26.50.59.69 lise.benameur@univ-reims.fr
999	Campus des Métiers et des Qualifications	Adem KARAASLAN – 03.26.91.32.97 adem.karaaslan@univ-reims.fr	